Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion en présentiel et audioconférence du 03/11/26

Présidente de séance : Mme Ariana VALDIVIA-ROJAS
Présents : Mme Marie-France ROPARTZ – MM. Eddy PIERROT, Jean-Marc STERNE, Olivier PITCHOU TCHAMAKO
Excusés : MM. Jacques RIVALS, Meissa NGOM, Christophe MPAGA, Fabrice BEN BOUAZZA
Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.
Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

Rappel toutes CATEGORIES

*A l'attention de tous les clubs qui obtiennent les AOT **tardivement qu'ils doivent les communiquer au district avant vendredi 14H** sous peine de match perdu par forfait. Il en sera de même pour les clubs qui refuseraient les AOT accordées par le BRES. Les matches concernés seront déprogrammés.*

De plus, il est rappelé aux clubs qu'un courriel de la DJS n'est pas un AOT. Ces derniers doivent vérifier que les possibilités de réservations sont bien effectives. Seule, l'AOT sera pris en compte.

SENIORS

SENIORS

Reprise du dossier (PV du 22/09/26)
Match N° 55723578 : COURONNES / RC PARIS 18 seniors D1 du 19/09/26
Courriel de l'arbitre indiquant le fait que la rencontre n'a pas eu lieu à cause de la fermeture du stade à la suite d'un mouvement de grève. La commission décide de reprogrammer la rencontre à une date ultérieure, qui sera communiquée prochainement

Hors la présence de Mme Marie France ROPARTZ et M Olivier PITCHOU la commission fixe la rencontre au 19/12/26 les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date

****

Match N° 55725332 ESC XV - JS Paris 10 Seniors D3.A DU 31/10/26
Courriel de ESC VX du 30/10/26 signalant le dysfonctionnement de l'éclairage du stade de la Plaine et demandant le report de la rencontre.

Hors la présence de Mme Ariana VALDIVIA-ROJAS *la commission fixe la rencontre au 19/12/26 les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date*

****

Match N° 55881026 COURONNES 2 / ESP PARIS 19.2 seniors D3.B du 31/10/26
Courriel de COURONNES du 30/10/26 signalant la fermeture du stade Maryse Hilsz 31/10/26 à partir de 12h00 pour des raisons de sécurité et demandant le report de la rencontre.

La commission fixe la rencontre au 14/11/26.

****

Match N° 56595376 ESC XV 2 / JUNIOR ACADEMIE seniors D3.A du 01/11/26
Lecture de la FMI et rapport de l'arbitre, match non joué au motif absence de l'équipe de JUNIOR ACADEMIE.

Hors la présence de Mme Ariana VALDIVIA-ROJAS la commission entérine le 1er Forfait de l'équipe de JUNIOR *ACADEMIE et lui inflige une amende de 40€ (Cf. Annexe financière).*

****

Match N° 55881049 AS PARIS 2 /COURONNES 2 seniors D3.B du 06/12/26
Courriel du gestionnaire du stade Nelson Mandela signalant la fermeture du complexe du 30 novembre au 8 décembre 2026.
La commission fixe la rencontre au 20/12/26 les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date

****

Match N° 56595373 FC ROCKET / TROPS seniors D4.A du 31/10/26
Courriel de **FC ROCKET** du 30/10/26 signalant la fermeture du stade Maryse Hilsz 31/10/26 à partir de 12h00 pour des raisons de sécurité et demandant le report de la rencontre.

La commission fixe la rencontre au 19/12/26 les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date

****

Match N° 56595377 MINILMONTANT FC 2 / PITRAY OLIER 3 seniors D4.A du 31/10/26
Courriel de **MINILMONTANT FC** du 30/10/26 signalant la fermeture du stade Louis Lumière 31/10/26 pour des raisons de sécurité et demandant le report de la rencontre.

La commission fixe la rencontre au 19/12/26 les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date

****

Reprise du dossier
Match N° 56595498 MMFC / GRENELLE PARIS AS – SENIORS D4 poule B du 18/10/2026
Considérant le rapport de l'arbitre indiquant quelques dysfonctionnements administratifs durant cette rencontre, avec notamment l'oubli de la tablette de la part du club de MMFC à la fin du match, ne permettant pas la clôture de cette dernière,
Considérant que selon ce même rapport, la rencontre s'est terminée sur un score de 5 buts à 0 en faveur de GRENELLE PARIS AS,
Constatant que l'arbitre nous a remonté la tablette du club en question, dans les locaux du District.
Considérant le rapport du club de MMFC confirmant l'ensemble de ces éléments et demandant l'issue à trouver à cette problématique,
La commission sollicite le secrétariat pour avertir le club de se présenter au District pour finaliser la clôture de la FMI et de récupérer la tablette

Courriel de MMFC du 28/10/26 signalant l'impossibilité de récupérer la FMI et confirmant le score de 0/5 en faveur de AS GRENELLE.

La commission entérine le score de 0/5 en faveur de GRENELLE et demande la composition des 2 équipes pour sa réunion du 10/11/26

ANCIENS

Match N° 55726563 CAMILLIENNE / FC GUYANE anciens D1 du 01/11/26

Courriel du 31/10/2026 à 19h17, le club de la CAMILLIENNE a sollicité le report de la rencontre, en invoquant la fermeture du stade Léo-Lagrange à la suite des dégradations causées par les manifestants lors des événements du 31/10/2026.

Après examen de la feuille de match et du rapport de l'arbitre, la Commission constate que le stade était effectivement fermé.

L'arbitre précise également que l'équipe du FC GUYANE était présente sur les lieux, tandis que l'équipe et les dirigeants de la CAMILLIENNE étaient absents.

La Commission constate ainsi que, malgré la fermeture de l'installation sportive, le club de la CAMILLIENNE n'était pas représenté au moment du coup d'envoi pour effectuer les formalités administratives nécessaires.

*La commission rappelle l'article **20.5** des RSG du district 75 « L'impraticabilité des terrains prononcée par les autorités compétentes de la Ville (DJS, mairies, etc...), reçue au siège du District 75 de Football après le Vendredi 12 heures n'est pas prise en compte par le District pour prononcer le report des rencontres concernées.*
Les clubs devront se déplacer et établir une feuille de match en présence de l'arbitre qui effectuera les modalités administratives d'Avant-Match »

***20.6** – En dehors des cas prévus au 20.5, seul l'arbitre de la rencontre est habilité pour déclarer le terrain impraticable, en présence des joueurs des deux équipes devant y participer.*

*I**l est établi une feuille de match qui est expédiée dans les 24 heures au District.** Dans le cas où le club recevant a fait parvenir au District, avant le vendredi à 12 heures un arrêté municipal d'interdiction de terrain et que **la rencontre n'a pas été reportée** du fait que n'a pas été produite dans le même délai, alors qu'elle devait l'être, la liste des matches ne pouvant se jouer – et seulement dans ce cas – **l'équipe qui ne serait pas présente à l'heure de la rencontre perdra le match, non par pénalité, mais pour erreur administrative (0 point).***

*En conséquence, hors la présence de Mme Marie-France ROPARTZ et de M. Olivier PITCHOU, selon les articles précités la Commission décide de **donner match perdu à la CAMILLIENNE pour erreur administrative [0 point ; 0 But] et d'attribuer le gain de la rencontre au FC GUYANE, [3 points ; 0 but].***

****

Match N° 55756885 NICOLAITE CHAILLOT / COURONNES anciens D2.A du 22/11/26

accord des deux clubs pour avancer la rencontre au 08/11/26.

La commission donne son accord

****

Dossier transmis par la CACAC du 28/10/26

Match n° 55756917 MINHOTOS / COURONNES O.F.C: ANCIENS D2.A du 20/09/2026

« *APPEL DU CLUB DE COURONNES OFC d'une décision de la Commission d'Organisation des Compétitions en date du 22/09/2026. Décision : Confirme la décision dont appel. Transmet une copie de la présente décision à la Commission d'Organisation des Compétitions.* *Conformément à l'article 31.1 alinéa f du R.S.G du District 75, le présent Comité juge en appel et dernier ressort relativement à ce dossier. »

*Hors la présence de Mme Marie France ROPARTZ la **commission fixe la rencontre au 22/11/26 les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date***

SENIORS FEMININES

Match n°55855719 CAMILLIENNE SP / PARIS EST SOLITAIRES - Seniors Féminines D1 du 03/10/2026
courriel de la CAMILLIENNE du 01/11/26 signalant l'impossibilité de jouer la rencontre le 11/11/26 pour faute de créneau
À la suite du courriel adressé par le club de la CAMILLIENNE le 01/11/2026, faisant état de l'impossibilité de disputer la rencontre le 11/11/2026 en raison de l'absence de créneau disponible,
Hors la présence de M Olivier PITCHOU la Commission rappelle que le calendrier de cette catégorie est particulièrement chargé et demande au club de la CAMILLIENNE de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de permettre le déroulement de cette rencontre le 11/11/2026,(jour férié) durant lequel les installations sportives de la Ville de Paris sont ouvertes.

Toutefois, les deux clubs peuvent convenir d'un report de la rencontre à une date en semaine, postérieure au 11/11/2026, avec une date butoir au 30/11/26 sous réserve que le club de la CAMILLIENNE communique une proposition de date à la Commission pour sa réunion du 10/11/26.

JEUNES

U 14

Match N° 55742724 AS PARIS /ANTILLAIS PARIS 19 U14 D3.A du 05/12/26.
Courriel du gestionnaire du stade Nelson Mandela signalant la fermeture du complexe du 30 novembre au 8 décembre 2026.

La commission fixe la rencontre au 19/12/26 les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date

****

Match N° 55742930 NICOLAITE CHAILLOT 3 / PEITS ANGES 3 U14 D4.A du 10/10/26
Lecture de la FMI match non joué au motif absence de l'équipe du PETITS ANGES 3

Hors la présence de Mme Marie France ROPARTZ la commission donne match perdu par forfait à l'équipe des PETITS ANGES 3 (3éme forfait) et lui inflige une amende de 40€ (cf. Annexe financière).
En conséquence, la Commission entérine le forfait général de l'équipe des PETITS ANGES 3 et lui inflige une amende de 100 €, (cf. Annexe financière).

U 15

Reprise du dossier
Courriel de JS PARIS 10 du 09/10/26 déclarant forfait général en U15D2.B

*La commission entérine le forfait général de **JS PARIS 10** pour son équipe U15D2.B et lui inflige une amende de 100€ (Cf. Annexe financière).*

U 16

Match N° 55728761 AC PARIS 15.5 / CFFP U16 D3.A du 01/11/26
Lecture de la FMI match non joué au motif absence de l'équipe du CFFP**.**
Hors la présence de Mme Marie France ROPARTZ et M Olivier PITCHOU la commission entérine le forfait de l'équipe du CFFP 1er Forfait et lui inflige une amende de 40€ (Cf. Annexe financière).

****

Match N° 79263411 COURONNES 3 / ESC XV U16 D3.B du 01/11/26
Courriel de l'ESC XV du 01/11/26 signalant l'absence de l'équipe de COURONNES 3 à l'heure du coup d'envoi

Seul un dirigeant du club de COURONNES était présent. Celui-ci a confirmé que la rencontre ne pourrait pas se

dérouler, invoquant l'indisponibilité des joueurs.

La commission demande un rapport au club de COURONNES pour sa réunion du 10/11/26

****

Match N° 79266491 FC GUYANE / ES PARISIENNE 3 U16 D3.D du 01/11/26
Lecture de la FMI match non joué au motif absence de l'équipe du ES PARISIENNE**.**

La commission entérine le forfait de l'équipe de ES PARISIENNE 3 (1er Forfait) et lui inflige une amende de 40€ (Cf. Annexe financière).

****

Match N° 79266483 VIKING PARIS / TROPS U16 D3.D du 01/11/26
Courriel de la DJS du 29/10/26 signalant la fermeture du stade Jean-Pierre Garchery le dimanche 1er novembre 2026

La commission fixe la rencontre au 20/12/26 les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date

U 17

Match N° 55755983 AS PARIS / RC PARIS 18 U17D1.B du 01/11/26.
courriel de l'AS PARIS du 02/11/26 signalant un dysfonctionnement de la tablette et communiquant la composition de son équipe

N° 9602459038 DIAWARA Oumar
N° 9605122372 DIAKITE Alassane
N° 9602475595 GIMY Shabanny
N° 9605114741 SALAH Ayoub
N° 9604081954 TCHIMBAKALA Stephane Nathan
N° 9605897336 SADOUMA Mohamed
N° 9605204393SALAH Adam
N° 9604541569 AUGUSTIN Joel
N° 9604191234 TALL Ali
N° 9605204407 SHAHIN Ahmed
N° 9604186841 MBAREK Mikayil
N° 9602601900 SYLLA Fox
N° 9602975084 TANDIANG Ansoumane
N° 9602881870 JERBI Mehdi

Dirigeants :
N° 2545019870 EL KHADRISSI Nabil
N° 2547402891 DENDEN Raihene

La Commission demande à l'arbitre de la rencontre de lui transmettre un rapport circonstancié, de confirmer le score du match et demande au club de RC PARIS 18 de communiquer la composition de son équipe pour sa réunion du 10 /11/26.

****

Match N° 79058886 AS PARIS / ESP PARIS 19 U17 D1 du 06/12/26.
Courriel du gestionnaire du stade Nelson Mandela signalant la fermeture du complexe du 30 novembre au 8 décembre 2026.

La commission fixe la rencontre au 20/12/26 les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date.

U 18

Match N° 56703486 ANTILLAIS PARIS 19 / AFP 18.2 U18 D2 du 01/11/26
Courriel de l'AF PARIS 18 déclarant forfait à 15h42

Considérant l'article 23.2 des R.S.G du District 75 : « *Un forfait est considéré comme "avisé" lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre, courriel)* ***au plus tard le Vendredi 12 HEURES*** *pour une rencontre programmée le week-end (ou au plus tard à 12 HEURES, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi,* ***le délai limite est fixé au Vendredi 12 HEURES).*** *»*

Hors la présence de Mme Marie France ROPARTZ *la commission entérine le forfait non avisé de l'équipe de l'AF PARIS 18 (2ème forfait) et lui inflige une amende de 40€* (Cf. Annexe financière) en application de l'article 23.2 *des RSG du district 75*

****

Match N° 55743813 PETITS ANGES.2 / TROPS.2 U18 D3.A du 01/11/26
Lecture de la FMI et rapport de TROPS match non joué au motif absence de l'équipe de PETITS ANGES 2

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe des PETITS ANGES 2 (3éme forfait) et lui inflige une amende de 40€ (Cf. Annexe financière)
En conséquence, la Commission entérine le forfait général de l'équipe des PETITS ANGES 3 et lui inflige une amende de 100 €, (cf. Annexe financière).

****

Match N° 56703511 AS PARIS / NICOLAITE CHAILLOT U18 D2 du 06/12/26
Courriel du gestionnaire du stade Nelson Mandela signalant la fermeture du complexe du 30 novembre au 8 décembre 2026.

La commission fixe la rencontre au 20/12/26 les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date

****

Match N° 55743912 ESP PARIS 19.2 / PARIS XVII POUCHET.2 18/10/2026 – U18 D 3 poule B
Courriel de l'ESP PARIS 19 du 02/11/26 signalant un dysfonctionnement de la tablette et confirme le score de 2/4 en faveur de POUCHET

La commission entérine le score de la rencontre 2/4 en faveur de POUCHET et demande la composition des deux équipes pour sa réunion du 10/11/26 délai de rigueur.

****

Match N° 55743955 TROPS / BON CONSEIL U18 D3.B du 24/01/27
Courriel de BON CONSEIL du 03/11/26 demandant l'application de l'article 23.8 des RSG.
vu que TROPS été forfait le match aller du 18/10/26

Après examen de la demande de l'ESC XV, la commission prend note des éléments communiqués par l'AS BON CONSEIL et décide d'inverser la rencontre citée en objet.

DEMANDE DE DEROGATION

Courriel de PARIS ARC EN CIEL du 20/10/26 sollicitant une dérogation concernant le terrain et éclairage du terrain N°1 du stade Louis Lumière.

La commission rappelle qu'une dérogation a été accordée pour toute les compétitions du district durant la saison 26/27 (voir PV du 25/08/26)

Courriel de AF PARIS du 27/10/26 du sollicitant une dérogation concernant le terrain et l'éclairage du terrain N° 2 du stade Poissonniers.

La commission accorde une dérogation pour toute les compétitions du district durant la saison 26/27

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non-communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pt – 0 but) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

1er appel
Match N° 56595509 MENILMONTANT 3 / AS CENTRE PARIS 2 seniors D4.B du 31/10/26
Match N° 55758327 CHAMPIONNET / UA CHANTIER U15D2.A du 10/10/26
Match N° 55743111 ES PARISIENNE 2 / PETITS ANGES 2 U14D4.C du 10/10/26

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D4
PETITS ANGES 2.A (PV du 29/09/26)

SENIORS FEMININES D1
CO LUTECE (PV du 06/10/26)
MACCABI PARIS
PETITS ANGES (PV du 29/09/26

ANCIENS D2
PITRAY OLIER 2.B

U16 D3
MMFC .A
FC GRAND PARIS 21.A (PV du 29/09/26)
JS PARIS 10.C (PV du 03/09/26)

U14 D4
RC PARIS 18 (PV du 22/09/26)
PETITS ANGES 3.A (PV du 03/11/26)

U15 D2
RC PARIS 18.B (PV du 22/09/26)
JS PARIS 10.B (PV du 03/11/26)

U18 D3
CO LUTECE.A (PV du 08/09/26)
PETITS ANGES 2.A (PV du 03/11/26)

PREVISIONS DES TIRAGES & FINALISTES DES COUPES DEPARTEMENTALES

Coupe Départementale 75 Anciens :
-1 er Tour : 25/10/2026 – Tirage : effectué le 22/09/2026
-2 ème Tour : 10/01/2027

Coupe Départementale Seniors :
-1 er Tour : le 11/10/2026 - Tirage : effectué le 15/09/2026
-2 ème Tour : 15/11/2026.

Coupe Amitié Seniors :
-1 er Tour : 11/10/2026 – Tirage : effectué le 22/09/2026
-2 ème Tour : 10/01/2027

Coupe Départementale U20 :
-1 er Tour : 20/12/2026

Coupe Départementale U18 :
-1 er Tour : 20/12/2026

Coupe Départementale U17 :
-1 er Tour : le 11/10/2026 - Tirage : effectué le 15/09/2026
-2 ème Tour : le 15/11/2026.

Coupe Départementale U16 :
-1 er Tour : le 11/10/2026 - Tirage : effectué le 15/09/2026
-2 ème Tour : 15/11/2026.

Coupe Amitié U16 :
-1 er Tour : 11/10/2026 – Tirage : effectué le 22/09/2026
-2 ème Tour : 20/12/2026

Coupe Départementale U15 :
-1 er Tour : le 17/10/2026 - Tirage : effectué le 15/09/2026
-2 ème Tour : 27/03/2027.

Coupe Départementale U14 :
-1 er Tour : le 17/10/2026 - Tirage : effectué le 15/09/2026
-2 ème Tour : 21/11/2026.

Coupe Amitié U14 :
-1 er Tour : 17/10/2026 ou 21/11/2026 – Tirage : effectué 22/09/2026
-2 ème Tour : 09/01/2027 ou 13/02/2027 ou 20/02/2027.